Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240613-2024010534affec-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 mai 2024

Objet : Affectation des résultats 2023 du budget de la régie du Vieux Port

Date de la convocation : 24 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda; Madame BELGODERE Danièle; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Madame SALGE Hélène; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;

Monsieur DALCOLETTO François à Madame ORSINI-SAULI Laura:

Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul;

Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph;

Madame PELLEGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;

Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;

Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240613-2024010534affec-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/MAI/01/29 en date du 30 mai 2024 portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023 du budget de la régie du Vieux-Port;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 28 mai 2024 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI, Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Jean ZUCCARELLI, Monsieur Julien MORGANTI et Madame Viviane ALBERTELLI ayant vote contre.

Article 1:

- **Approuve** le résultat global de clôture de l'exercice 2023 correspondant au produit du résultat de la section de fonctionnement, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2024, soit :

Résultat d'exploitation	En€
Recettes d'exploitation de l'exercice 2023	814 625,91
- Dépenses de l'exercice 2023	1 002 827,70
+ Solde reporté de l'exercice 2022	470 114,79
= Résultat de la section d'exploitation	281 913,00
Résultat brut de la section d'investissement	En€
Recettes d'investissement de l'exercice 2023	472 901,59
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2023	207 132,96
+ Solde reporté de l'exercice 2022	29 341,47
= Résultat Brut de la section d'Investissement	295 110,10
+ Solde Restes à Réaliser 2023	- 199 263,49
= Résultat Net de la section d'Investissement	95 846,61

Article 2:

- **Approuve** le Résultat Net de la section d'investissement qui s'élève à **95 846,61 €**. Le besoin de financement de la section d'investissement est nul

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2023	En€
Résultat de la section d'exploitation (réalisations de l'exercice 2023+ reports de	201 012 00
l'exercice 2022)	281 913,00
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2023+ reports de	205 110 10
l'exercice 2022)	295 110,10
Résultat brut de l'exercice 2023	577 023,10
+ Solde Restes à Réaliser 2023	- 199 263,49
Résultat Net de clôture 2023	377 759,61

Article 3:

- Précise que le résultat brut de clôture pour l'exercice 2023 s'élève à 577 023,10 €.

Article 4:

- Décide de reporter sur la ligne D001 du Budget Supplémentaire 2024 le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240613-2024010534affec-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

résultat de la section d'investissement : 295 110,10€ ;

Article 5:

- Décide d'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2024 : 281 913,00€.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 13/06/2024

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une

publication sur le site de la Mairie.